

Formulaire obligatoire (article 912 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		SAS TOIT SOLAIRE-MELLAC		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant <input type="checkbox"/>	
A — RÉSULTAT COMPTABLE						[ 3   1   1   2   2   0   1   0 ]		[                 ]			
						1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210					
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
			services*	217		218		9207			
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée*						224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
	Autres produits						230		1		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		9208			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						231				
	Variation de stock (marchandises)*						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240				
	Autres charges externes* (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier : )						242		1765		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont contribution économique territoriale*)				243		244				
	Rémunérations du personnel*						250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252				
	Dotations aux amortissements*						254		3738		
	Dotations aux provisions						256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*				259		262		1		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260						
Total des charges d'exploitation (II)						264		5504			
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		3704			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280				
	Produits exceptionnels (IV)						290				
	Charges financières (V)						294				
	Charges exceptionnelles (VI)						300				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		556		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE - Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310					
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		3148	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles*						322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)						324		556		
Deductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247		330				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*				248						
	Entreprise nouvelle (I) (seul)	986	Zone franche urvale (I) (seul et cotes A)	987	Zone franche Corse (I) (seul)	988			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (I) (seul)	981	Jeune entreprise innovante (I) (seul A)	989	Pôle de compétitivité (I) (seul)	990					
Divers (dont ZFA (I) (seul et cotes A))	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346				350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352		3704	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356				
	Déficits antérieurs reportables* dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370			372		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*		380		n° du centre de gestion agréé :		388	
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel*		376		dont apprentis :			
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		98		Montant des prélèvements personnels de marchandises*		399			

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Février 2011 (106-83)

N° 2033-B - 1er EXEMPLAIRE - NATIONALE

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.